

## Consultation publique Projet de règlement sur les antennes de télécommunication

### COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Date : 8 septembre 2011

Heure : 13 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14<sup>e</sup> étage

#### Étaient présents :

De la Ville de Montréal :

- Luc Gagnon, chef de division urbanisme
- Jean-Claude Cayla, conseiller en aménagement

De la Commission :

- Jean Paré, président
- Alain Duhamel, commissaire
- Hélène Morais, commissaire

De l'OCPM :

- Olivier Légaré, analyste de la commission

#### ORDRE DU JOUR

##### **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

Le président de la commission, M. Jean Paré, souhaite la bienvenue aux participants et invite les représentants de la Ville à se présenter. Le président présente son équipe : M. Alain Duhamel, commissaire, M<sup>me</sup> Hélène Morais, commissaire, et M. Olivier Légaré, analyste. L'ordre du jour est ensuite distribué

##### **2. Le cadre de la consultation publique**

- Mandat de l'OCPM

M. Paré de la commission explique que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et, par conséquent, impartial dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil de la Ville ou le comité exécutif.

- Mandat de la Commission

Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public.

### **3. Généralités sur la consultation publique**

- L'objet de la consultation

L'objet de la consultation est le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à ajouter dans son document complémentaire des dispositions sur les antennes.

- Les deux phases : 1- Information et 2- Avis des citoyens

Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges ordonnés. La première phase consiste à présenter toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et recevoir les questions des citoyens. La deuxième phase est consacrée à la présentation des mémoires oraux et écrits.

- Calendrier, horaire et lieu

Les séances d'information se feront aux endroits suivants :

- Bureau de l'OCPM le 19 septembre à 19 h
- Église Saint-Nicolas d'Antioche le 22 septembre 2011 à 19 h
- Église Saint-Kevin le 27 septembre à 19 h
- Centre récréatif Rivière-des-Prairies le 28 septembre à 19 h

Les mêmes endroits ont été retenus pour l'audition des mémoires, mais dans l'ordre suivant :

- Bureau de l'OCPM le 11 octobre à 13 h
- Centre récréatif Rivière-des-Prairies le 17 octobre à 19 h
- Église Saint-Nicolas d'Antioche le 19 octobre 2011 à 19 h
- Église Saint-Kevin le 20 octobre à 19 h

### **4. Attentes de l'OCPM à l'endroit des représentants de la Ville**

- Désignation d'un porte-parole

Les deux représentants de la Ville assisteront aux séances d'information. Jean-Claude Cayla fera la présentation du projet de règlement et Luc Gagnon répondra aux questions ou les redirigera aux experts concernés.

- Présence aux séances publiques

En plus des deux représentants mentionnés plus haut, la Ville a invité deux personnes-ressources: M. Son Thu Lê pour les questions concernant l'installation d'antennes sur le domaine public (présence à confirmer) et M. Charles Théroux pour les aspects techniques des communications.

#### 5. Questions et attentes des représentants de la Ville

La Ville n'a aucune question pour la commission.

#### 6. Le support logistique et la documentation

La communication entre la Ville de Montréal et la commission sera assurée par Olivier Légaré. La documentation devra être remise à Olivier Légaré ou Gilles Vézina attaché de recherche et de documentation.

#### 7. Varia

Rien n'a été ajouté aux varia.